



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 29 novembre 2016

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : M. KURTZ, M. SEROT, Mme LACK, adjoints  
MM. DARDAINE, RIETHMULLER, Mmes HENRY, LIMON, SCHIMPF, M. GARDEREAU,  
Mmes RABY, DUMOULIN, MM. FUCHS, HOPFNER conseillers municipaux.

Membre excusé : Mme NEY Christine qui donne procuration à M. FUCHS Hervé

M. KURTZ Francis est désigné secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du 19.09.2016

1. Décision prise en application de l'article L2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Attribution des marchés - Réhabilitation des 4 logements communaux
2. Acquisition d'un bâtiment industriel de Créa Métal
3. Aménagement d'une salle de restauration à l'école élémentaire
4. Renouvellement du contrat de maintenance des cloches
5. Affaire financière – Nouvel emprunt
6. Affaire domaniale – Déclarations d'intention d'aliéner
7. Election de deux délégués au Conseil Communautaire de Sarrebourg Moselle Sud
8. Affaire scolaire - Subvention classe de mer
9. Divers

oooOooo

## Approbation du procès-verbal de la séance du 19.09.2016

**1. Décision prise en application de l'article L2221-22 du code Général des Collectivités Territoriales – Réhabilitation des 4 logements : Attribution des marchés**

Par délibération du 22 février 2016, le conseil municipal a décidé de réhabiliter les 4 logements communaux – Rue Dr Lorain. Une consultation a été lancée en date du 28/10/2016 sur le site « marches-securises.fr ». 36 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 13 ont déposé un dossier.

La commission d'Appel d'offres s'est réunie en date du 22/11/2016 pour l'ouverture des plis. M. BELTRAN, Maître d'œuvre du bureau d'études ATFE a analysé les offres.

A l'issue des réponses et de la procédure, les entreprises qui se sont révélées être les mieux disantes sont les suivantes :

**Lot n° 1 : Plâtrerie – 3 entreprises ont remis une offre**

A l'issue de la procédure, l'entreprise GERMAIN Stéphane de Lafrimbolle s'est révélée la mieux-disante pour un montant de 18 488,-€ H.T + 2 800,-€ HT (option 1) + 1 680,-€ HT (option 2)

**Décision** : le maire décide de confier les travaux de plâtrerie à l'entreprise GERMAIN Stéphane.

**Lot n° 2 : Menuiseries - 1 entreprise a remis une offre**

A l'issue de la procédure, l'entreprise REIMEL de Saint-Louis s'est révélée la mieux-disante pour un montant de 42 230,90 € H.T.

**Décision** : le maire décide de confier les travaux de menuiseries à l'entreprise REIMEL.

**Lot n° 3 : Peinture – 4 entreprises ont remis une offre**

A l'issue de la procédure, l'entreprise WEIL de Saint-Quirin s'est révélée la mieux-disante pour un montant de 32 724,- € H.T.

**Décision** : le maire décide de confier les travaux de peinture à l'entreprise WEIL.

**Lot n° 4 : Electricité – 3 entreprises ont remis une offre**

A l'issue de la procédure, l'entreprise SEGAMIE de Saint-Jean-Kourtzerode s'est révélée la mieux-disante pour un montant de 30 280,- € H.T.

**Décision** : le maire décide de confier les travaux d'électricité à l'entreprise SEGAMIE.

**Lot n° 5 : Plomberie – 1 entreprise a remis une offre**

A l'issue de la procédure, l'entreprise JL DEPANNAGE de Lorquin s'est révélée la mieux-disante pour un montant de 28 303,75 € H.T.

**Décision** : le maire décide de confier les travaux de plomberie à l'entreprise JL DEPANNAGE.

**Lot n° 6 : Serrurerie – 1 entreprise a remis une offre.**

A l'issue de la procédure, l'entreprise MENUISERIE EST de Saint-Jean-Kourtzerode s'est révélée la mieux-disante pour un montant de 4 330,- € H.T.

**Décision** : le maire décide de confier les travaux de serrurerie à l'entreprise MENUISERIE EST.

Les travaux de réhabilitation de 4 logements communaux s'élèvent à 160 836,65 € H.T. avec options.

## **2. Acquisition d'un bâtiment industriel Créa Métal**

Le Maire informe le conseil municipal de la vente du bâtiment industriel de 2 000m<sup>2</sup> (1 000 m<sup>2</sup> de surface couverte et 1 000 m<sup>2</sup> de parking grillagé), Rue Général de Gaulle qui appartient à CREA METAL pour un montant de 50 000,-€. Suite à la visite de ce bâtiment, il propose d'acquérir ce bien et de créer un espace pour le Club de lutte qui est installé à la cellule de la CC2S pour 757,-€/mois. Des travaux seront à effectuer pour créer dans un premier temps un espace de 300 m<sup>2</sup> et installer un chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise :

- l'acquisition du bâtiment industriel de CREA METAL
- le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition
- la réalisation des travaux nécessaires dans ce bâtiment.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2017.

## **3. Aménagement d'une salle de restauration à l'école élémentaire**

Lors du dernier conseil municipal du 19/09/2016, le maire avait informé les conseillers de l'augmentation des tarifs du Département pour les repas des enfants du périscolaire au collège (rappel : 2016/2017 : 4,66 € et 2017/2018 : 7,58 €). Compte tenu de ce coût excessif, il propose d'aménager une salle de restauration (cuisine et salle à manger) à l'école élémentaire dans une classe inoccupée, pour les enfants du périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'aménagement d'une salle de restauration au sein de l'école élémentaire,
- charge M. KURTZ Francis de demander des devis aux fournisseurs et entreprises,
- sollicite des subventions auprès des organismes concernés
- prévoit les crédits au B.P. 2017.

## **4. Renouvellement du contrat de maintenance des cloches**

Le maire soumet au conseil municipal un projet de contrat de maintenance des cloches de l'église de Lorquin établi par les Ets CHRETIEN de Fléville devant Nancy.

Le montant du nouveau contrat d'entretien s'élève à 210,- € révisable annuellement sur l'indice du coût horaire tous salariés des industries mécaniques et électriques (art. 3 du contrat de maintenance).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer un nouveau contrat de maintenance d'une durée de 3 ans, avec les Ets CHRETIEN de Fléville devant Nancy pour l'entretien des cloches de l'église.

## **5. Affaires financières – Nouvel emprunt**

Le Maire propose au conseil municipal d'emprunter la somme de 350 000,- € au vu des travaux de réhabilitation des logements, d'aménagement de la salle de restauration à l'école, de l'acquisition d'un bâtiment industriel de CREA METAL afin d'aménager un espace pour le club de lutte et d'installer un système de chauffage.

Le Crédit Mutuel nous a fait parvenir deux propositions pour le montant de 350 000,-€ à savoir :

- Durée de 15 ans avec un taux fixe de 1,55 %, remboursement trimestriel soit 6 548,96 €
- Durée de 20 ans avec un taux fixe de 2,05 %, remboursement trimestriel soit 5 344,04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'emprunter la somme de 350 000,- € et souhaite solliciter d'autres organismes afin d'étudier différentes propositions.

Le conseil municipal se réunira en séance extraordinaire pour délibérer sur ce point.

#### **6. Affaire domaniale – Déclarations d'intention d'aliéner**

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

<b>Date</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Désignation du bien</b>	<b>Situation</b>	<b>Décision</b>
05/10/2016	Melle PROVINI Angélique	Immeuble bâti cadastré section 01 n° 131 avec 501 m <sup>2</sup>	11, rue Charly Ochs	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
06/10/2016	Mme CAZENAVE veuve ORGEL Gabrielle	Immeuble bâti cadastré section 02 n°158 avec 776 m <sup>2</sup>	6, rue des Vosges	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
12/10/2016	Centre Hospitalier	Immeuble non bâti cadastré section 12 n°71 avec 2 234 m <sup>2</sup>	Rue Général de Gaulle	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
09/11/2016	M. et Mme LAPLACE Pierre	Immeuble bâti cadastré section 12 n°21/12 et 23/11 avec 946 m <sup>2</sup>	16, rue Général de Gaulle	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
18/11/2016	M. FUCHS Hervé	Immeuble bâti cadastré section 02 n°545/140 et 560/417 avec 1 337 m <sup>2</sup>	Jardins des Boules – Les Boules	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
25/11/2016	Mme TURBOT Virginie	Immeuble bâti cadastré section 01 n°27 et 31 avec 818 m <sup>2</sup>	47, rue Charly Ochs – La Bridolée	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

## **7. Fusion – recomposition du conseil communautaire : Election de deux délégués**

Le maire rappelle au conseil municipal de l'arrêté n°2016-DCTAJ/1-055 du 16/09/2016 portant fusion des communautés de communes des Deux Sarre, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin de permettre la mise en place du nouveau conseil communautaire, il appartient à la commune de désigner deux délégués communautaires parmi les trois élus en 2014. Le maire propose de passer au vote à bulletin secret, à savoir :

LISTE 1 : M. JULLY Jean-Pierre et Mme HENRY Liberta

LISTE 2 : M. FUCHS Hervé

M. FUCHS Hervé demande de voter à main levée avec l'accord du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et nomme M. JULLY Jean Pierre et Mme HENRY Liberta, délégués au conseil communautaire de Sarrebourg Moselle Sud.

## **8. Affaire scolaire – Subvention classe de mer**

Le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention de Madame LAMIGE, directrice de l'école élémentaire, relative à un projet de classe de mer qui aura lieu du 5 au 9 juin 2017 à l'île Grande.

11 élèves lorquinois sont concernés, pour ce séjour. Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 100 € par élève soit 1100,- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise l'inscription d'une subvention de 1 100,- € au BP 2017.

## **9. Divers**

### **- Fermeture de classe :**

Lors du dernier conseil municipal, les membres avaient autorisé le maire à rédiger une correspondante à M. le Préfet pour son inquiétude de fermer une classe à l'école maternelle. Par courrier du 24 novembre, M. le Préfet nous a répondu qu'aucune mesure de fermeture de classe n'est envisagée pour la rentrée de 2017.

### **- Subventions Conseil Départemental :**

Le Maire informe le conseil municipal de la subvention AMITER allouée à la commune pour le dossier PLU soit de 2 000,- € et pour la réhabilitation de 4 logements une subvention de 13 000,-€. Il informe également que la subvention du PACTE II de 40 000,- € concernant les logements n'a toujours pas été versée.

### **- Interdiction Poids Lourds sur la commune :**

Le Maire informe le conseil municipal de la correspondante qu'il a envoyé à M. le Président du Conseil Départemental de la Moselle concernant la mise en place d'une interdiction de circulation dans la traversée de Lorquin des véhicules de transport de marchandises de plus de 19 tonnes. En réponse, M. le Président souhaite organiser une réunion de concertation à ce sujet.

### **- Lampes LED à la salle des fêtes :**

M. KURTZ Francis informe le conseil municipal sur la consommation des lampes à la salle des fêtes soit une lampe 200 Watt. Il propose de changer ces ampoules en LED soit 9 Watt une lampe.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45 min.